

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 13

22^e année • mercredi 27 mars 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

FORCING POUR OUVRIR LES DIMANCHES



NEIL LABRADOR

A Genève, les magasins ne manquent pas d'inventivité pour imposer les ouvertures dominicales. Migros se lance avec des commerces franchisés, vendant les mêmes produits, pour contourner la loi. Et le patronat veut imposer une convention collective de travail signée avec une organisation non représentative, afin de faire passer en force le travail du dimanche. **Pages 5 et 7**

POINT DE MIRE

Médecine à deux vitesses: rester vigilants

Sylviane Herranz

Revirement inattendu sous la coupole vendredi passé. Est-ce le vent électoral qui a fait réfléchir l'UDC à quelques mois des échéances fédérales de cet automne? Quoi qu'il en soit, le parti blocherien a rejeté la hausse, pourtant adoptée durant la session, des franchises de l'assurance maladie. Le PDC n'était pas en reste, ses représentants s'étant largement abstenus. La modification de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) prévoyant une augmentation automatique de la franchise à partir de l'évolution des coûts a donc capoté. Pour

le plus grand bien des personnes les plus précaires, des retraités et des malades chroniques. Avec ce système, la franchise de base serait rapidement passée à 350 francs, puis aurait augmenté régulièrement de 50 francs. Une mesure contre laquelle une vaste coalition de gauche et d'associations s'était constituée, s'appêtant à lancer le référendum.

L'UDC a levé le pied sur ce projet risquant de lui coûter quelques voix en octobre. Mais attention. Il s'agit d'un recul pour mieux sauter. Son chef de groupe aux Chambres, Thomas Aeschi, a en effet justifié la volte-face en affirmant tenir à «une symétrie des sacrifices entre l'industrie pharmaceutique, les hôpitaux, les médecins et les assurés», relève le journal *Le Temps*. Des sacrifices qu'il souhaite faire passer dans le cadre de la révision en préparation de la LAMal, dont le projet devrait être présenté cet automne par le Conseil fédéral.

Or les sacrifices, les assurés, les travailleurs et leurs familles, les retraités, les personnes souffrant d'un handicap, en font déjà depuis des années, avec des primes par tête antisociales. Entrée en vigueur en 1996, la LAMal a besoin d'une véritable réforme pour sortir de la spirale infernale des hausses et de la fausse concurrence entre les caisses, dont seuls profitent les innom-

brables administrateurs. Ainsi, selon les chiffres du Conseil fédéral, la participation aux coûts de la santé par les assurés a augmenté de 111% depuis 1996, alors que les salaires nominaux n'ont évolué que de 23,6%. Et le soi-disant abus de soins des Suisses est largement démenti. Ces derniers ne vont, en moyenne, que 3,9 fois par année chez le médecin contre 6,6 fois dans les autres pays occidentaux.

La médecine à deux vitesses est déjà établie dans notre pays. Les franchises en sont l'un des déclencheurs. Les personnes à petits revenus choisissent des montants élevés pour voir leurs primes réduites. Résultat: environ 22% des assurés renoncent à se faire soigner, de peur de ne pouvoir payer. Avec à terme des dégâts irrémediables sur leur santé et des traitements bien plus onéreux par la suite.

En perspective de la prochaine révision de la LAMal, le PS suisse a lancé récemment son initiative, soutenue par Unia, visant à limiter le montant des primes à 10% des revenus. Il faudra aussi rester vigilants pour qu'en fin d'année, l'UDC et la droite ne reviennent à la charge. Et qu'assureurs et groupes pharmaceutiques, très influents à Berne, ne dictent leur volonté au détriment de la santé publique et de la vie des assurés. ■

PROFIL



Soeur Nathalie Kangaji, avocate des pauvres.

PAGE 2

ÉCONOMIE

Nouveau concept contre le chômage.

PAGE 3

LOI SUR LE TRAVAIL

Une flexibilité déjà bien en place.

PAGE 6

UBER

La loi vaudoise sur les taxis ne résout rien.

PAGE 9

L'AVOCATE DES PAUVRES

Avocate et coordinatrice du Centre d'aide juridico-judiciaire, Sœur Nathalie Kangaji épaula les victimes de dommages provoqués par l'extraction minière en République démocratique du Congo

Sonya Mermoud

C'est un combat pour le moins inégal. Une lutte opposant David contre Goliath, version actuelle. D'un côté, la toute-puissante multinationale suisse Glencore exploitant à Kolwezi, dans le sud-est de la République démocratique du Congo (RDC) des mines de cuivre et de cobalt. De l'autre, des communautés pauvres, subissant de plein fouet les dommages collatéraux liés à ces extractions et leur avocate, Sœur Nathalie Kangaji, fondatrice du Centre d'aide juridico-judiciaire (CAJJ). De passage en Suisse, la Congolaise de 48 ans est venue témoigner des dommages liés aux activités du géant minier et des batailles engagées pour obtenir réparation. A travers la structure qu'elle a créée et avec l'aide d'ONG partenaires, Action de Carême et Pain pour le prochain. Une démarche entamée en 2013 à la suite d'une grave pollution de l'eau et des sols générée par le business de l'entreprise zougnoise. «Des déchets toxiques ont été déversés dans la nature, empoisonnant champs et rivières. Les paysans directement affectés par la perte de leurs cultures vivrières ont tenté d'obtenir réparation. Sans succès. Ayant entendu parlé du CAJJ, ils ont alors sollicité notre soutien», raconte Nathalie Kangaji, de sa voix douce. Une visite sur les lieux de la catastrophe convainc la religieuse et son équipe d'intervenir. «L'impact était terrible. Tellement criant. Nous avons décidé de nous engager. Pour les victimes en première ligne mais aussi pour l'ensemble de la population. Afin de défendre notre environnement, notre patrimoine.»

RESPONSABILITÉ NIÉE

Etude étoffée. Réunion de preuves, le CAJJ documente l'affaire et doit lourdement insister pour rencontrer des représentants de Glencore. A force de persévérance, le contact finit par s'établir via un huissier de justice. De plaidoyers en plaidoyers, le Centre exige une indemnisation des agriculteurs floués, leur relocalisation et la restaura-

tion du site. Des actions sont aussi menées parallèlement en Suisse avec les ONG parties prenantes. Bataille partiellement remportée. Le groupe met la main au portemonnaie mais nie toute responsabilité écologique. Il ne procède pas à une décontamination effective des lieux comme il ne cherche pas de solutions de rechange pour les paysans touchés. Sentiment de révolte. D'impuissance. Mais pas de découragement pour autant. Sœur Nathalie Kangaji cache derrière sa sérénité, sa gentillesse, sa timidité, une force, une détermination à toute épreuve. Sa bonté naturelle, son besoin intrinsèque d'aider autrui et l'énergie qu'elle puise dans sa foi servent de moteur à sa lutte. «La vérité se trouve là. Sous nos yeux. Je veux faire avancer les choses», lance la catholique continuant à batailler sur ce dossier et confrontée aujourd'hui encore à d'autres cas de pollutions – «un problème récurrent» – qu'elle est en train de documenter. Et la Congolaise de dénoncer le fonctionnement de la multinationale.

RESSOURCES MAUDITES

«Glencore s'intéresse uniquement au profit. A produire à moindre coût, quel qu'en soit le prix environnemental et humain. Il se refuse à toute transparence, à l'établissement de dispositions préventives propres à protéger la santé.» Résistant aux pressions, mesures d'intimidations, chantages, la sœur souligne encore que les lois de la RDC, censées garantir le respect des droits humains et de l'environnement, ne sont guère appliquées. Que la corruption gangrène le système. «C'est pour cette raison que nous avons besoin de règles internationales contraignantes, d'une justice mettant fin à l'impunité. Les richesses de la RDC ne servent pas au développement du pays confronté pourtant à une grande pauvreté. Elles profitent uniquement aux investisseurs. Dans le contexte actuel, ces ressources sont une malédiction générant plus de misère encore», poursuit celle qui, entrée dans les ordres à 19 ans, a cimenté son en-

gagement par des études de droit. «J'ai choisi une congrégation ouverte aux questions sociales. Au début, je donnais des cours de religion dans les écoles. Puis, je suis devenue membre d'une Commission justice et paix. J'effectuais alors des visites dans des prisons. J'ai découvert nombre de cas de procédures non respectées. D'emprisonnements arbitraires. J'ai ressenti le besoin d'aider plus concrètement ces détenus aux conditions de vie très précaires et, partant, d'élargir ma formation.» Brevet d'avocat en poche, Sœur Nathalie Kangaji fonde, en 2008, avec des collègues le CAJJ.



Nathalie Kangaji, derrière la sérénité et la gentillesse, une détermination à toute épreuve.

L'ESPOIR AU FÉMININ

«Son but? Assister, conseiller et assurer la défense de personnes dans l'incapacité de s'offrir un avocat», explique la militante qui a grandi dans une famille très modeste et pratiquante. «J'ai toujours souhaité m'engager pour les personnes les plus vulnérables. Je préfère l'action à la théorie.» Mais comment fait-elle pour garder foi en l'humain au regard des circonstances? «Même dans des entreprises telles que Glencore, il n'y a pas que des businessmen, mais aussi des humains. Il faut aller de l'avant. Tenter de toucher les cœurs. L'homme a la capacité de changer.» Aujourd'hui, la

croayante rêve d'un monde et d'un pays meilleurs. «Un Congo où les habitants seraient fiers de vivre. Où ils ne seraient pas contraints de fuir en raison de la pauvreté. Et aussi un Etat où les femmes, discriminées sur les fronts de l'éducation, de la culture, pourraient vraiment participer. Elles qui sont porteuses d'espoir, qui ont le sens de la vie et des valeurs.» Et Sœur Nathalie Kangaji de conclure: «Le bonheur, c'est l'harmonie avec soi, les autres, la nature. Aujourd'hui, je ne suis pas totalement heureuse. Je côtoie la misère au quotidien. Je ne peux aider tout le monde. Le bonheur ne se vit pas seul. Il se partage.» ■



DE BIAIS

Christophe Gallaz

FIBONACCI, LE CHOU ROMANESCO, L'IVRESSE DU PIRE

Connaissez-vous le chou romanesco, qui tire son appellation de la Ville éternelle dont il est originaire? Il ressemble autant au chou-fleur par sa forme compacte qu'au brocoli par sa couleur vert acide. Mais il s'en distingue par une morphologie proprement émerveillante. Sa pomme est en effet constituée par un amas de pyramides engoncées les unes dans les autres, qui s'étagent en taille décroissante de sa base jusqu'à son sommet suivant une architecture de courbes spiralées.

C'en est au point qu'il intéresse maints scientifiques fascinés d'apercevoir en lui la matérialisation de ce qu'on nomme «la suite de Fibonacci», du nom d'un génial mathématicien italien du XII^e siècle, qui définit comme thème d'étude et de calcul une suite d'unités dont chaque terme représente la somme des deux termes qui le précèdent. Par exemple 0, 1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 21 – et ainsi de suite, en fonction d'une progression allant par bonds successifs immanquablement grandissants. Autrement dit le chou romanesco, c'est la vision traduite en légume de notre planète telle qu'elle se porte mal sur à peu près tous les plans, des pratiques politiques aux codes comportementaux sociaux jusqu'au rapport de notre espèce à son environnement. A tous ces égards et dans quasi tous les domaines, et même d'autres comme celui du sport et plus précisément des instances faïtières internationales régissant, on observe comme une ivresse du pire à l'œuvre dans d'innombrables cerveaux. Produisant des évolutions de type régres-

sif en voie d'accélération largement fatale, à moins d'un miracle. Ayant réglé notre œil sur la meilleure focale permettant de repérer ces évolutions-là, promenons-le quelques instants sur le paysage. Songeons à la problématique de l'environnement, justement, notamment à celle du climat, où le cher Fibonacci comme le cher chou romanesco paraissent avoir inspiré les stades graduels, constamment supérieurs aux prévisions, du réchauffement des températures et de leurs effets déployés autant dans l'atmosphère, au niveau des sols et dans les océans d'où les banquises polaires s'enfuient. Sans que les remèdes à ce phénomène s'ajustent au même rythme, évidemment. Observons aussi le spectacle offert au continent européen par la Grande-Bretagne de Sa Majesté, qui construit depuis des mois un schéma dont tous les acteurs s'avèrent incapables du moindre accord et de la moindre entente susceptibles de conjurer, par un geste d'intelligence ou de stratégie décisif, un processus de blocage où paraissent s'inscrire en filigrane la

même suite de Fibonacci, et le même chou... Descendons enfin dans la Botte italienne où le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, épaulé par ses troupes de la Ligue du Nord et ses compères du Mouvement 5 étoiles, aggrave à son tour par degrés successifs sa maltraitance des migrants transmédierranéens, son refus de pondérer ses positions en face des intellectuels et des médias indigènes critiques, sa répulsion de tout ce qui ressemble à l'Europe, et ses synergies programmatiques avec des destructeurs de démocratie comme ils règnent en Hongrie, par exemple, sous le régime de Viktor Orbán. Une démarche très bien articulée par le discours, en l'occurrence, mais naturellement surgie d'un esprit brutal et tordu. S'il y a matière à réfléchir sur cette immense machine des dérives fibonacciniennes à l'œuvre sur notre globe terrestre, c'est à condition d'y voir le résultat d'une équation pourrie. D'une part, en effet, nous savons tout depuis des mois ou des années: les atteintes de notre espèce

à notre environnement, l'inefficacité voire l'inanité des dialectiques politiques et parlementaires instituant aujourd'hui des angoisses notoires en Grande-Bretagne, et le mépris de l'humanité non italienne par l'humanité de souche italienne régie par ses gouvernants actuels. Et d'autre part, de l'autre côté de l'équation, rien ne se passe qui ressemble au remède décisif propre à conjurer cette sorte d'ivresse du pire évoquée tout à l'heure. Ah, puissions-nous un jour psychanalyser non seulement les prétendus décideurs perchés sur leurs petits trônes de la politique et de l'économie, et psychanalyser nos sociétés humaines elles-mêmes, drôles de troupeaux grégaires dont chaque individu surveille l'autre en l'imitant pourtant! Nous n'y verrions qu'égoïsme et narcissisme doublés d'indifférence à tout ce qui n'est pas soi. De quoi faire du printemps la saison des germinations énervées... ■

VERS UNE EUROPE DU PLEIN-EMPLOI?

Un nouveau concept pour lutter contre le chômage en Europe a vu le jour au sein d'Unia. Ses auteurs lancent un vaste débat à ce sujet. Eclairage

Propos recueillis par Sylviane Herranz

Donner à la Commission européenne un instrument exclusif lui permettant d'atteindre un taux de chômage de 2% en Europe? C'est ce que proposent les économistes d'Unia Beat Baumann et Christoph Bucheli, ainsi que Joachim Ehrismann qui participe au projet. Ensemble, ils ont inventé un nouveau concept, l'Objectif de référence européen en matière d'emploi (OEE), qu'ils soumettent à une vaste discussion au sein du syndicat et, plus largement, au niveau politique.

Ce nouveau concept vise à ce que les grandes entreprises européennes assument véritablement leur responsabilité sociale, dans le but de réduire le chômage, terreau des mouvements populistes et de la concurrence entre travailleurs, portant aussi des coups aux organisations syndicales, avec notamment la crainte, du côté des salariés, de se défendre.

Les trois auteurs partent du constat d'un déséquilibre structurel en matière de pouvoir entre des syndicats affaiblis par le triomphe du néolibéralisme et de la mondialisation, et celui des entreprises ayant fortement augmenté. Une Europe du plein-emploi serait ainsi une réponse à cette toute-puissance des grandes entreprises et à la précarité rendue possible par le chômage en Europe. Chômage touchant



THERRY FORCHET/ARCHIVES

Obliger les grandes entreprises européennes à créer des emplois pour atteindre un taux de chômage de 2% au maximum. Telle est l'idée proposée par des économistes et spécialistes d'Unia afin de retrouver un équilibre social sur le continent.

quelque 16 millions de personnes en décembre 2018, soit un taux de 6,6%. «Le plein-emploi en Europe est une vision syndicale et constitue une alternative probante au repli nationaliste et à un revenu de base inconditionnel», relèvent les trois collaborateurs, qui souhaitent placer le travail avant le profit. L'OEE permettrait à la Commission européenne de fixer des objectifs aux grandes entreprises en fonction du niveau de chômage. Un tiers des salariés européens travaillent actuellement dans de telles sociétés. Pour réduire le taux de chômage à 2%, 11,1 millions de nouveaux emplois seraient nécessaires. Les grandes entreprises devraient ainsi augmenter leurs effectifs d'environ 30% pour combler ce trou. Les employeurs publics et les PME ne seraient pas concernés par l'OEE, mais indirectement le mécanisme permet-

trait d'augmenter les emplois dans ces domaines. La Commission européenne pourrait fixer aux grandes entreprises un objectif d'augmenter les emplois et les charges du personnel de 20% d'ici à quatre ans, ce qui correspond à 5% par an; 7,4 millions de postes de travail seraient ainsi créés. Et si les entreprises refusent les objectifs impartis, des sanctions à la hauteur des salaires économisés pourraient être imposées. Pour mettre en œuvre ces objectifs en matière d'emploi, les comités d'entreprise européens devraient être appelés à négocier avec leur direction, afin de ne pas laisser les actionnaires décider seuls, relève l'équipe d'Unia. De même, la société civile (ONG de défense des droits de l'homme, de l'environnement ou pour la paix, représentants des régions et des marchés du travail) devrait aussi être associée à ces négociations.

A l'appui de leur concept, Beat Baumann, Christoph Bucheli et Joachim Ehrismann évoquent l'article 3 du traité de l'Union européenne (UE) sur le marché intérieur, stipulant que cette dernière œuvre pour «une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social».

Si l'objectif d'un travail pour tous à de bonnes conditions est un but à atteindre, la proposition des économistes d'Unia n'est-elle pas complètement idéaliste et utopique dans une Europe où la concurrence fait rage et la compétitivité l'emporte sur toute considération sociale? Beat Baumann nous répond.

QUESTIONS RÉPONSES

Votre nouveau concept d'Objectif de référence européen en matière d'emploi (OEE) n'est-il pas en dehors de la réalité alors que les entreprises ne cessent de chercher à baisser les coûts du travail pour augmenter leurs profits?

Les grandes entreprises se savent observées et critiquées en permanence. Elles contournent le fisc, abusent de leur pouvoir de marché, comme Google, ou répercutent sur la collectivité les coûts des licenciements. Elles accaparent une part croissante de la valeur ajoutée créée, sous forme de profits. Or, nous allons au-devant d'un ralentissement économique qui, avec la numérisation, va détruire de nombreux emplois. Beaucoup de personnes et d'acteurs politiques appellent les grandes entreprises à assumer leur responsabilité sociale, avec une insistance inconnue à ce jour.

Un tel concept n'est-il pas contraire à la libre concurrence et à la compétitivité qui sont à la base du traité de l'Union européenne?

Les grandes entreprises se verront fixer des objectifs contraignants en matière d'emploi. Par analogie

aux valeurs maximales d'émissions de CO₂ que l'industrie automobile doit respecter. La concurrence continuera d'exister et les grandes entreprises dégageront toujours des bénéfices, mais plus aux niveaux stratosphériques d'aujourd'hui. Il n'est pas prévu de renverser le capitalisme, mais de lui conférer un visage humain.

Comment les comités d'entreprise européens, qui peinent déjà à faire entendre leur voix lors de fermetures d'entreprises ou de licenciements collectifs, comme le montrent, par exemple, les récentes restructurations chez Nestlé, pourront-ils négocier avec leur direction pour augmenter les emplois?

La Commission européenne fixera le nombre d'emplois à créer. Les comités d'entreprise européens discuteront de la manière de créer ces postes de travail. Il existe en principe deux solutions, qui seront combinées le cas échéant. Premièrement, le volume de travail peut être réparti entre davantage de postes, ce qui implique une réduction de la durée du travail avec compensation salariale. Deuxièmement, des investissements sont envisageables, y compris dans la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Pensez-vous que les grandes entreprises installées en Europe, dont certaines, à l'instar de l'industrie allemande de l'automobile, ont déjà largement délocalisé dans les pays à bas coûts de l'UE, vont se laisser imposer des contraintes en matière d'emplois?

Quand l'industrie automobile ne trouve plus de spécialistes en Allemagne, elle crée des emplois à l'étranger. Dorénavant, il lui faudra augmenter sa masse salariale en fonction du nombre de nouveaux postes. Ainsi, elle ne pourra pas créer d'emplois à bas salaires. La charge de travail va toutefois diminuer, avec le passage des moteurs diesel aux moteurs électriques. D'où l'urgence de trouver des solutions permettant de répartir le volume de travail restant entre davantage de personnes.

Les entreprises ne risquent-elles pas plutôt de plier bagages et de partir vers d'autres continents?

L'Europe est un marché bien trop important pour que les entreprises renoncent à s'y implanter. Et les



Beat Baumann.

COMMUNIQUÉ

LA BNS DOIT COMBATTRE LA CHERTÉ DU FRANC ET VERSER LES RECETTES DES TAUX NÉGATIFS À LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE

L'Union syndicale suisse (USS) salue la décision – prise la semaine dernière, *ndlr* – de la Banque nationale suisse (BNS) de maintenir les taux d'intérêts bas et inchangés. Elle salue aussi le fait que la BNS soit prête à intervenir sur le marché des devises. La situation économique à l'étranger s'est quelque peu assombrie et, dans ce contexte, une appréciation du franc suisse aurait des répercussions encore plus négatives sur le secteur suisse de l'exportation. L'USS attend de la BNS qu'elle agisse plus fermement contre la surévaluation du franc suisse, tant au niveau de la communication que sur le plan monétaire. Elle doit viser à ce que le cours du franc soit ramené au plus vite à un niveau qui n'est pas préjudiciable pour la Suisse. La BNS doit se fixer des objectifs plus clairs et les mettre en œuvre, particulièrement en ce qui concerne le taux de change. Les taux d'intérêts très bas ont continué de dégrader la situation financière de la prévoyance vieillesse en Suisse, tout particulièrement pour le 2^e pilier. Selon le rapport de gestion de la BNS publié aujourd'hui, les intérêts négatifs lui ont rapporté deux milliards de francs l'année passée. Ces recettes devraient être versées aux institutions de prévoyance. L'intérêt négatif doit être considéré comme une taxe incitative et non comme une source de revenu supplémentaire pour la BNS, respectivement pour la Confédération et les cantons. L'USS exige en outre que le compte du fonds de compensation AVS (Compenswiss) soit complètement exempté des taux d'intérêts négatifs. ■ USS

BRÈVE

PARLEMENT FÉDÉRAL: ASSURANCES SOCIALES SUR LE GRIL

Conclusions en demi-teinte sur le front des assurances sociales pour la session parlementaire de printemps qui s'est achevée vendredi dernier. Si, contre toute attente, le Parlement fédéral a rejeté le projet de hausse automatique des franchises de l'assurance maladie, il a accepté la réforme des prestations complémentaires (PC) en vote final. Le Conseil national a également adopté une nouvelle révision de l'assurance invalidité, qui affectera des milliers d'assurés alors que les finances de l'AI sont en voie d'assainissement, comme le note l'association Agile.ch qui regroupe des organisations de personnes avec handicap. La Chambre des cantons doit encore se prononcer sur la question. Autre révision en cours, celle de la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales, qui a elle aussi passé la rampe du National, après le vote favorable du Conseil des Etats l'automne passé. Les Chambres doivent encore traiter de quelques divergences. Sous couvert d'améliorer la lutte contre les abus, ce projet va renforcer le pouvoir des assurances et limiter les possibilités de recours des assurés.

Concernant la réforme des PC, une vaste alliance d'organisations de personnes âgées, handicapées, de femmes, de locataires et de syndicats avait été constituée il y a une année pour combattre les mesures d'économie qu'elle prévoyait. Mais le référendum annoncé ne va probablement pas être lancé. La question est discutée cette semaine tant au sein de l'Alliance PC que de l'Union syndicale suisse. Les forces en présence soupèseront ainsi le paquet final adopté, dans lequel une revendication de longue date a été prise en compte: celle de la hausse du montant maximal du loyer, jamais indexé depuis 2001. Une réforme adoucie aussi par le rejet de certaines dispositions permettant des coupes importantes. Au bout du compte, ce sont tout de même 453 millions de francs qui seront économisés sur les prestations aux personnes les moins bien loties de notre société. Nous y reviendrons. ■ SH

contraintes en matière d'emplois ne seront pas introduites dans un seul pays, mais au niveau européen. Afin que tout le monde se batte de nouveau à armes égales sur ce marché unique.

Pourquoi ne pas proposer d'abord des changements dans notre pays, plutôt qu'au sein de l'UE dont la Suisse n'est pas membre?

Les syndicats suisses sont très attachés aux valeurs d'une Europe sociale, comme le montre leur engagement pour la protection des salaires. C'est tout à fait possible sans être membre de l'UE. Nous vivons dans un continent étroitement interconnecté. Par exemple, plus de la moitié des membres d'Unia ont de la famille quelque part en Europe. Notre syndicat est ainsi directement lié au destin des nombreux jeunes qui n'ont pas de travail dans l'UE.

Avez-vous déjà eu des discussions avec les autres syndicats en Europe sur l'OEE?

De premiers contacts ont été noués avec la CGIL (Confédération générale italienne du travail). Mais des discussions approfondies restent encore à mener.

Comment votre idée y est-elle accueillie?

Il est trop tôt pour le dire.

Comment parvenir à imposer votre concept?

L'OEE implique un transfert de pouvoir vers les syndicats et les salariés. Le patronat ne pourrait plus se servir du chômage comme outil de chantage. Les gens ne craindraient plus autant de perdre leur travail, car il y aurait suffisamment d'emplois. Il faudrait sans doute une grave crise économique et sociale pour que l'UE réunisse les conditions nécessaires à notre concept. Mais comme l'a montré la crise financière de 2008, on ne peut jamais exclure un tel scénario. Par ailleurs, l'OEE invite à penser au-delà du capitalisme. L'idée du revenu de base inconditionnel est déjà sur la table. Or, c'est loin d'être suffisant, il faut donc d'autres alternatives utopiques susceptibles d'être réalisées. ■

Réponses traduites par Sylvain Bauhofer.

Ouvrir le dimanche coûte que coûte

La CCT négociée entre les patrons du commerce de détail genevois et la Société des employés de commerce pourrait bien entrer en vigueur. Unia et le Sit sont prêts à contre-attaquer

Textes Manon Todesco

Manifestement, les employeurs du commerce de détail genevois n'ont qu'une seule idée en tête: pouvoir ouvrir les magasins le dimanche*. Après une modification de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) permettant les ouvertures dominicales à titre expérimental, attaquée par référendum, leur plan initial revient sur la table, à savoir faire appliquer la Convention collective de travail négociée en catimini avec la Société des employés de commerce (SEC). Pour rappel, en 2016, le peuple genevois avait dit oui à l'ouverture de trois dimanches par an, à condition qu'une CCT soit négociée et étendue dans la branche. Mais face aux revendications conventionnelles des salariés portées par leurs syndicats, les employeurs ont décidé de les contourner et de négocier en 2017 une CCT avec la SEC, qui n'avait aucune revendication... et aucun membre au bout du lac. A l'époque, Unia et le Sit avaient dénoncé un syndicat «fantôme» et une CCT «au rabais». L'in-

quiétude ne sera que de courte durée, car l'absence d'une majorité de vendeuses et de vendeurs employés par les entreprises signataires n'avait pas permis d'accorder l'extension facilitée à la CCT. Aujourd'hui, la situation pourrait être différente. «Lors d'une séance récemment convoquée par le conseiller d'Etat Mauro Poggia, il nous a été annoncé que les quorums seraient aujourd'hui atteints pour que la CCT soit étendue», a déclaré Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia, qui dénonce un «détournement grossier des mesures d'accompagnement». «Ici, l'extension de force obligatoire facilitée ne sert pas à son objectif premier, à savoir enrayer la sous-enchère dans la branche, mais juste à ouvrir les dimanches. C'est irresponsable de la part des patrons.»

TRANSPARENCE EXIGÉE

Sur les plus de 14 000 vendeurs dans le canton, un peu moins de 7400 seraient désormais soumis à cette CCT. Comment le quorum a-t-il été atteint? Les entreprises qui auraient rejoint à titre individuel la CCT et l'exclusion de cer-

taines catégories de commerces de la convention comme les boucheries, les pharmacies et les kiosques pourraient expliquer cette nouvelle donne. Unia et le Sit restent sceptiques quant à cette annonce. «Nous soupçonnons que certains chiffres aient été gonflés, souligne Joël Varone, d'Unia. C'est pourquoi nous demandons une transparence totale.» Quoi qu'il en soit, les syndicats n'en resteront pas là. «Pour nous, cela constitue un abus de droit, et nous ferons recours à cette extension si elle a lieu», assure Davide De Filippo, du Sit. «Cette CCT n'a été soumise à aucun employé de la branche, poursuit Joël Varone. Elle n'est même pas datée.»

A présent, c'est au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), réunissant syndicats, patrons et Etat, de

se prononcer sur cette demande d'extension. Si l'organe tripartite donne son feu vert, il appartiendra au Conseil d'Etat de prononcer officiellement l'extension.

«Les syndicats ne mènent pas un combat dogmatique contre l'ouverture des

magasins le dimanche, insiste Pablo Guscetti, secrétaire syndical responsable du dossier chez Unia. Nous sommes contre l'absence de compensation pour le personnel de la vente.» ■

*Voir aussi en page 7.



Les manœuvres vont bon train à Genève pour faire entrer en force le travail du dimanche dans la vente. La CCT conclue avec un syndicat fantôme pour contourner les syndicats traditionnels de la branche serait en passe d'être légitimée, dénoncent Unia et le Sit.

LES PATRONS CONTRE L'AUGMENTATION DE SALAIRES

Dans notre édition précédente, nous informions du recours formulé par les employeurs auprès du Tribunal fédéral contre le Contrat-type de travail (CTT) édicté par le canton en l'absence de CCT. Celui-ci prévoyait des salaires minimums de 4007 francs et des dispositifs de contrôles. «L'effet suspensif demandé par les patrons a été accordé par le tribunal, relate Joël Varone. L'augmentation de salaire prévue par le CTT est donc gelée. Quant à la requête d'Unia de pouvoir faire partie de la procédure, elle a été refusée.» ■

Onet: le Sit fustige la passivité de la ville de Genève

Les onze travailleurs en grève depuis février ont manifesté pour que leurs revendications soient entendues

Jérôme Béguin

Soutenus par le syndicat Sit, les onze travailleurs d'Onet SA chargés de l'entretien des WC publics genevois en grève depuis le 11 février fustigent la passivité de la ville. Mardi de la semaine passée, ils ont manifesté devant le Palais Eynard, siège du Conseil administratif, faute de n'avoir reçu «aucune réponse sérieuse» de la part de l'exécutif municipal. «Kanaan, Salerno et Barazzone ne réagissent pas et se renvoient la balle depuis plus d'un mois!» ont-ils dénoncé

dans un tract distribué ce jour-là. Le mouvement avait débuté après le renvoi d'un salarié mandaté par le syndicat pour des négociations. Les travailleurs, qui gagnent près de 3000 francs brut pour quelque 30 heures de travail hebdomadaires, exigent sa réintégration, ils veulent obtenir des contrats de travail à temps complet, se plaignent d'une dégradation de leurs conditions de travail et d'embauche, ainsi que de violations de la Loi sur le travail. Ils demandent maintenant à la ville de rompre le contrat avec Onet et de réinternaliser le nettoyage des sani-

settes. La ville avait privatisé cette activité dans les années 2000 pour réaliser des économies. Selon le Département des finances, cette réinternalisation coûterait 1,1 million de francs. Mais, confortable, le budget de la Municipalité atteint le milliard. Réuni en assemblée générale, le personnel de la ville a, le 28 février, voté une résolution en faveur de cette solution. «Les résolutions du personnel de la ville de Genève ne sont pas traitées prioritairement par le Conseil administratif, ce que nous déplorons et, donc à ce jour, aucune réponse ne nous a été donnée», déplorait la semaine dernière le Syndicat des services publics dans un communiqué. De son côté, le Conseil municipal ne serait pas hostile à une remunicipalisation, il étudie cette possibilité en commission. Mais les travailleurs, qui ont dépassé les quarante jours de grève, attendent une solution rapide. ■



Les salariés d'Onet SA ont exprimé leur grogne le mardi 19 mars dernier devant le Palais Eynard, où logent les autorités communales, alors qu'ils entamaient leur 36^e jour de grève.



POING LEVÉ

ILS ONT RESSUSCITÉ L'ESPOIR

Par Jérôme Béguin

L'Algérie a connu vendredi passé son cinquième vendredi consécutif de contestation. Après plus d'un mois de mobilisation pour réclamer le départ du président grabataire, Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 20 ans, les rangs des manifestants n'ont fait que grossir, se comptant en millions. Le mouvement s'est propagé à de larges secteurs de la société. Plusieurs fédérations de l'UGTA, le syndicat officiel pro-Bouteflika, ont rejoint dans la protestation les syndicats indépendants de la CGATA. La semaine dernière, étudiants, professeurs, professionnels de santé, avocats, magistrats ont tour à tour manifesté contre un régime autoritaire et kleptocrate. «Les étudiants s'engagent, système dégage!» scandaient les jeunes manifestants

Ils n'étaient pas nés en 1988. Cette année-là, bien avant les printemps arabes, le pays avait connu une grande révolte populaire. Malheureusement étouffée par la répression (169 victimes, officiellement), puis par la victoire des islamistes dans les urnes, un coup d'Etat militaire et une sale guerre durant une décennie (100 000 morts). En 2001, la Kabylie a connu un «printemps noir» marqué par le décès de 129 jeunes manifestants abattus par la gendarmerie. Le clan Bouteflika avait déjà pris le pouvoir, achetant la paix sociale par la redistribution d'une part de la manne pétrolière et gazière. Mais depuis quelques années, la présidence a répondu à la baisse des cours des hydrocarbures par une hausse des prix des biens de première nécessité qui, ajoutée au chômage massif et à l'absence de perspectives pour les jeunes, alimentent un mécontentement populaire atteignant son paroxysme ces jours-ci. Et la momie présidentielle s'accroche. C'est sûr, Bouteflika n'est pas Mujica, ce président uruguayen (2010-2015) qui, pour mémoire, vivait dans une petite ferme, versait 90% de son salaire à des organisations humanitaires et s'était retiré après un mandat seulement.

Le printemps algérien inachevé pourrait enfin trouver son accomplissement. S'il n'est pas confisqué. Figure de l'indépendance, Djamil Bouhired a, dans une tribune, mis en garde contre les «serviteurs zélés du système fraîchement repentis»: «Plus d'un demi-siècle après la victoire sur la domination coloniale et l'accession du pays à l'indépendance, le système politique installé par la force en 1962 tente de survivre par la ruse pour continuer à opprimer les Algériens, détourner nos richesses et prolonger la tutelle néo-coloniale de la France.» Agée de 84 ans, la combattante du FLN, condamnée à mort par les autorités françaises, a apporté un soutien remarqué aux manifestants en descendant dans la rue: «Vous avez ressuscité l'espoir, vous avez réinventé le rêve, vous nous avez permis de croire de nouveau à cette Algérie digne du sacrifice de ses martyrs et des aspirations étouffées de son peuple.» ■

LOI SUR LE TRAVAIL: UNE FLEXIBILITÉ DÉJÀ BIEN EN PLACE

Le Parlement a repoussé la discussion sur les projets visant à flexibiliser davantage le droit du travail en Suisse. Retour sur une réalité déjà très élastique

Textes Jean Parraat*

Certaines dispositions de protection des travailleurs ancrées dans la Loi fédérale sur le travail (LTTr) font l'objet de discussions parlementaires en vue d'un assouplissement. Objectif: augmenter la flexibilité! Deux initiatives des conseillers aux Etats Konrad Graber et Karin Keller-Sutter (élue depuis au Conseil fédéral) demandent, pour l'une, l'introduction d'un «régime de flexibilité partielle» dans la loi et, pour l'autre, la libération de la saisie du temps de travail pour certaines catégories de salariés. Le 6 mars dernier, le Conseil des Etats a décidé de prolonger le délai imparti au traitement de ces projets, une étude du Seco étant notamment attendue sur les implications de l'abandon de l'enregistrement du temps de travail. Le Parlement reprendra donc la discussion sur ces initiatives ultérieurement. Mais les syndicats et l'Alliance contre le stress et le travail gratuit ont déjà annoncé qu'ils s'opposeraient à tout démantèlement. Il faut savoir que le débat n'est pas nouveau et que, de tout temps, la Loi sur le travail a fait l'objet de propositions destinées à alléger, voire supprimer, des dispositions de protection de la santé, sous couvert de répondre aux besoins créés par les nouvelles formes d'organisation du travail. Ces nouvelles attaques se trompent de cible: le texte de loi actuel tient déjà compte des besoins de flexibilité de l'industrie et des services. Il colle à la réalité du terrain tout en fixant des limites destinées à protéger l'intégrité physique et psychique des travailleurs. Aller plus loin serait démanteler une protection déjà bien faible. Un garde-fou minimal qu'il faut impérativement préserver!

SANTÉ DES TRAVAILLEURS ESSENTIELLE

Si le monde du travail et l'organisation de l'entreprise sont effectivement en évolution, les besoins de protection de la santé des hommes et des femmes qui produisent les richesses de notre pays restent indispensables. L'entreprise n'est, jusqu'à nouvel avis, pas une organisation horizontale dans laquelle chacune et chacun peut, en toute indépendance, décider, librement et sans contrainte, de la manière d'organiser son travail. L'entreprise est un lieu de hiérarchie où celui qui offre ses prestations (l'employé) est généralement subordonné à celui qui les lui achète (l'employeur). L'organisation du travail, la mise en œuvre des pratiques professionnelles et la définition des objectifs restent l'apanage du seul employeur. De même pour la flexibilité^[1] demandée aux salariés: si elle est souhaitée par tout le monde, elle ne saurait avoir pour conséquence une détérioration de la santé consécutive à un engagement trop intense durant un laps de temps trop long, sans repos. D'où le besoin d'une réglementation qui définisse les garde-fous nécessaires à la protection de la santé.



THIERRY PORCHET/ARCHIVES.

Que ce soit dans la construction, dans l'industrie ou dans les bureaux, la Loi sur le travail a pour but la protection de la santé et de la vie des salariés. La droite attaque aujourd'hui cette loi pour rendre encore plus flexibles des limitations d'horaires déjà laxistes et permettre au patronat de faire travailler leurs employés «spécialistes» à n'importe quelle heure du jour, de la nuit et du week-end.

LA FLEXIBILITÉ DANS LA LTR

La LTr fixe certaines dispositions qui garantissent un tant soit peu que les besoins de protection de la santé en matière de durée du travail et du repos soient respectés tout en assurant aux entreprises l'amplitude et la flexibilité nécessaires à l'organisation du travail. Mais la loi prévoit plusieurs éléments de flexibilisation. Le plus important concerne les nombreuses dispositions dérogatoires ajustées aux besoins spécifiques de certains domaines économiques. On tient ainsi compte de la très grande diversité des activités économiques via l'ordonnance 2 (OLT2 - RS 822.112) qui déroge aux conditions fixées par la loi. Elle le fait de manière différenciée pour 43 domaines qui couvrent près d'un tiers des postes de travail de ce pays. Une flexibilité à la carte, ancrée dans les textes de loi! La pratique tend à s'amplifier notamment en raison des demandes spécifiques de secteurs qui pourraient, à terme, bénéficier de certaines dérogations.

LES 22% DE LA POPULATION TRAVAILLENT DE NUIT

Un second outil de flexibilisation concerne l'interdiction du travail de nuit et du dimanche. Le travail de nuit n'est pas admis notamment en raison de son impact négatif marqué sur la santé des personnes concernées. Le travail du dimanche, quant à lui, est interdit de manière à assurer à l'ensemble des actifs de notre pays au minimum une journée libre, sans travail, par semaine. Des dérogations sont possibles en cas de besoin urgent, économique ou technique. L'entreprise peut alors requérir l'octroi d'une autorisation de travailler le dimanche ou la nuit. Ainsi, en une année (2017), 12 765 entreprises ont bénéficié d'un permis de courte durée (délivré par les cantons) et 2 467 d'un permis de longue durée (par le Seco). En cumulant avec les dérogations de l'OLT2, on estime ainsi à plus de 22% la part de la population active suisse qui travaille tout ou partie de nuit!

DE 50 HEURES LÉGALES À... 66 HEURES!

Mais le texte de loi va encore plus loin dans la flexibilité. S'il impose bien des limites (durée maximale de travail, durée minimale de repos, etc.), chacune est assortie de possibilités d'extension (respectivement de réduction) qui font dire à certains que la Loi fédé-

rale sur le travail est une «loi élastique» (*Gummigesetz*)! L'exemple le plus flagrant est celui de la limitation de la durée hebdomadaire de travail fixée à 50 heures pour les entreprises non industrielles (donc pour tout le secteur tertiaire). Elle peut être prolongée de 4 heures en cas d'activités soumises à interruptions dues à des intempéries ou dans les entreprises dont l'activité est sujette à d'importantes fluctuations saisonnières. Nous voilà donc déjà à 54 heures par semaine. Si on y rajoute les possibilités de travail supplémentaire en cas d'urgence (140 heures maximum par année, à raison de 2 heures par jour), il est théoriquement possible de travailler 66 heures (54h + 6x2h) par semaine durant 14 semaines dans l'année, soit durant 30% des semaines de travail! Pour les entreprises industrielles, en cas de travail supplémentaire, il est possible de passer à une durée hebdomadaire de 59 heures! C'est énorme et on dépasse là la limite à partir de laquelle, quelles que soient les tâches accomplies, la fatigue et le stress sont déjà bien installés. La qualité du travail risque de s'en ressentir. La qualité de vie du travailleur et sa santé vont assurément en pâtir. Les contrats de travail prévoyant 45 heures hebdomadaires sont courants dans le secteur tertiaire. Le passage à 50 heures est possible sans aucunement empiéter sur la limite des 50 heures fixée par la loi: on applique alors le principe soit des heures compensées (balance), soit des heures supplémentaires au sens de l'article 321c du Code des obligations. Ainsi, pour 4 semaines, ce sont déjà 20 heures de travail qui sont disponibles chaque mois pour assurer la flexibilité sans mettre en œuvre les dispositions élastiques de la LTr. Le fait que la notion de travail supplémentaire soit liée à celle de la durée maximale hebdomadaire de travail (et non pas à une durée quotidienne maximale) conduit à ce que toutes les heures surnuméraires réalisées dans la journée ne comptent pas automatiquement comme du travail supplémentaire. La flexibilisation est ainsi assurée chaque jour de travail via la balance des heures réalisées (bonus/malus).

Dans la pratique, il est admis que la durée maximale hebdomadaire de travail puisse être dépassée temporairement pour autant qu'en moyenne sur plusieurs mois les 50 heures ne soient pas dépassées. Encore une grande flexibi-

lité qui permet de répondre à de nombreux besoins économiques, y compris ceux liés aux activités bancaires, d'assurance ou de prestations de services dans l'informatique. L'absence d'une durée maximale quotidienne de travail ouvre une voie royale à la flexibilisation dans l'organisation du travail. La semaine de cinq, respectivement six jours, est possible parce que la durée maximale de travail hebdomadaire peut être répartie librement sur l'ensemble des jours ouvrables de la semaine. Ainsi, le temps perdu durant un ou plusieurs jours peut facilement être rattrapé durant la même semaine.

DÉMANTELEMENT INACCEPTABLE

Les dispositions relatives à la durée du travail et du repos sont constitutives de la protection de la santé des travailleurs de notre pays. Cela étant posé et l'objectif ne pouvant être réduit, les besoins de flexibilité des entreprises sont déjà largement pris en compte et le démantèlement du système doit être combattu au risque, à terme, de

voir la santé physique ou psychique des forces de travail de notre pays se dégrader rapidement. Des adaptations sont évidemment possibles, mais elles ne doivent en aucun cas réduire le niveau de protection de la santé actuellement garanti. ■

*Hygiéniste du travail SSHT, Delémont

^[1] Nous traitons dans ce texte uniquement de la flexibilité en matière de durée du travail. Les autres éléments constitutifs de la flexibilité (niveau de formation, facilité d'accès aux connaissances, niveau hiérarchique, moyens organisationnels et techniques à disposition, besoins spécifiques des clients, etc.) ne sont pas abordés.

LES OBJECTIFS RÉELS DE LA REMISE EN CAUSE DE LA LOI

On peut légitimement se demander pourquoi la LTr est régulièrement la cible des milieux conservateurs et des représentants de l'économie au sein des institutions politiques. La réponse réside certainement dans l'incompréhension tant du texte législatif que de son objectif pourtant destiné à s'assurer des forces de travail en capacité de produire de la valeur ajoutée. La méconnaissance des liens entre organisation du travail, durée du travail et santé des travailleurs est malheureusement encore chose courante dans nos contrées. L'autre objectif est évidemment de diminuer les moyens de contrôle. C'est le cas de la requête de Karin Keller-Sutter portant sur l'abandon, pour certains salariés dits «spécialistes», de l'obligation de tenir à jour les heures effectivement travaillées. Cette obligation serait une contrainte intenable pour nombre d'entreprises, par exemple dans les milieux bancaires, les entreprises informatiques ou les assurances. Le travail par projet ou par objectif justifierait également à lui seul l'abandon des relevés des heures effectuées. Selon ses détracteurs, cette obligation limiterait la capacité du personnel à organiser ses tâches comme il l'entend, y compris lors d'activité à domicile. Un positionnement tout de même étonnant à l'heure de l'entreprise 4.0, de la technologie de pointe et des traceurs de tout type (localisation, activité informatique, etc.). Dans les faits, la suppression des relevés des données temporelles de l'activité annihile directement toute capacité de vérification des heures de travail réellement effectuées. Que ce soit par l'employeur lui-même ou par l'employé. Enfin et surtout, les inspections du travail n'auraient plus la base légale nécessaire pour assurer leur devoir de surveillance. ■

A GENÈVE, LE GÉANT ORANGE REPEINT DES MIGROS EN VERT

Avec sa franchise Voi Migros Partenaire, le distributeur s'affranchit de nombre de règles, telles que l'interdiction du travail le dimanche. Enquête



On ne s'y trompe pas. La marque orange est bien présente sur les panneaux du magasin franchisé de Meyrin, situé dans le nouveau quartier des Vergers.

Jérôme Béguin
Photos Neil Labrador

À Genève, la droite et les grands patrons du commerce de détail attaquent sur plusieurs fronts la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). Il y a d'abord une modification de la loi sur laquelle le peuple est appelé à se prononcer le 19 mai prochain à la faveur d'un référendum de la gauche et des syndicats, et qui autorisera l'ouverture des commerces trois dimanches par an durant deux ans à titre expérimental. Il y a ensuite deux projets de révision pendants au Grand Conseil et déjà acceptés en Commission de l'économie. Le premier d'entre eux propose un horaire unique jusqu'à 20h (actuellement, les magasins genevois ferment leurs portes à 19h du lundi au mercredi, à 21h le jeudi, à 19h30 le vendredi et à 18h le samedi). En plus de ces nouvelles fermetures tardives, une nocturne permettrait aux commerces de ne tirer leurs rideaux qu'à 22h pendant un mois durant la période des fêtes de fin d'année. Le second projet de loi veut donner ces mêmes horaires aux salons de coiffure, ainsi qu'aux boulangeries, pâtisseries et chocolateries. Ces dernières pourraient, en outre, ouvrir le dimanche jusqu'à 19h. Enfin, la LHOM est désormais contournée ouvertement par Migros Genève au travers de son enseigne Voi Migros Partenaire.

PROBLÈMES...

Développée outre-Sarine, cette franchise a fait ses premiers pas en Suisse romande à Genève en septembre dernier avec deux magasins, à la place du Cirque et dans le nouveau quartier des Vergers à Meyrin. Tout l'assortiment du grand distributeur y est proposé accompagné d'articles bannis des supermarchés Migros: alcool, tabac, billets de loterie. *L'Événement syndical* du 17 octobre 2018 avait montré comment cette structure permet non seulement de s'affranchir de l'éthique du fondateur de la coopérative, Gottlieb Duttweiler, sur l'alcool, le tabac et les jeux d'argent, mais aussi de la Convention collective nationale de travail (CCNT) de Migros, qui offre une rémunération un peu plus élevée que le Contrat-type de travail pour le commerce de détail genevois (remis en cause par un recours, voir en page 5), un treizième salaire et d'autres avantages. Ce qui est pour le moins problématique, en particulier lorsqu'un de ces Voi prend la place d'une bonne vieille Migros, comme c'est le cas à la place du Cirque.

CIRCULEZ, Y A RIEN À VOIR!

De son côté, *Le Courrier* a relevé que Voi était aussi utile pour contourner les horaires prévus par la LHOM. Les deux magasins genevois sont ainsi ouverts

jusqu'à 20h en semaine, 19h le samedi et même le dimanche, jusqu'à 17h. Nous avons cherché à comprendre comment il suffisait au géant orange de repeindre ses magasins en vert, la couleur de Voi, pour violer ouvertement la LHOM. Pour obtenir des réponses, le plus simple aurait été de lancer un coup de fil à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), mais pour communiquer avec cette administration, il faut passer par la direction du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Son directeur de la communication, Laurent Paoliello, dispose pour répondre aux journalistes d'une analyse sur Voi fournie par l'OCIRT, qu'il a refusé de transmettre à *L'Événement syndical*, mais qu'il nous a lue au téléphone.

En gros, selon ses explications, ces magasins d'alimentation peuvent ouvrir en dehors des horaires fixés dans la LHOM dans la mesure où ils n'emploient pas de personnel à ce moment-là, telles ces petites épiceries familiales ou «dépanneurs» ouverts tard dans la nuit que l'on trouve au bout du lac. «Ne sont pas considérés comme du personnel au sens de cette disposition les travailleurs exerçant une fonction dirigeante élevée au sens de la Loi fédérale sur le travail», dit la LHOM. «Ce statut est difficile à interpréter», indique Laurent Paoliello.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) est toutefois assez clair: «Exerce une fonction dirigeante élevée quiconque dispose (...) d'un pouvoir de décision important, ou est en mesure d'influencer fortement des décisions de portée majeure concernant notamment la structure, la marche des affaires et le développement d'une en-

treprise ou d'une partie d'entreprise», peut-on lire dans une analyse publiée sur le site du Seco. Et encore: «Le critère qui prime est celui de la possibilité de prendre des décisions pour l'entreprise ou une partie de l'entreprise qui sont de nature à influencer fortement l'avenir de l'entreprise ou sa structure. Le montant du salaire, le pouvoir d'engager l'entreprise par sa signature, le fait d'avoir d'autres travailleurs sous ses ordres ne suffisent pas en soi à conclure à une fonction dirigeante élevée.» «L'OCIRT se base, bien évidemment, sur les commentaires du Seco ainsi que sur la jurisprudence rendue en la matière», assure Laurent Paoliello, en ajoutant que «ce dossier est en cours d'instruction». Bref, circulez, y a rien à voir!

VRAIMENT INDÉPENDANTS?

Migros présente les gérants de Voi comme des «entrepreneurs indépendants». Doivent-ils acheter ou louer la franchise? Dans la brochure de présentation de Voi, il est écrit que les franchisés doivent disposer de «certains fonds propres», sans plus de précision. Pour gérer ces deux Voi genevois, Migros a recruté ses propres collaborateurs. Et on sait que le niveau des salaires des employés de base dans l'entreprise ne permet pas d'accumuler des fortunes. Il faut noter que l'entreprise reste propriétaire des murs, la société a ainsi investi 1,2 million de francs dans la rénovation de la place du Cirque, nous apprend *Migros Magazine*. Migros fournit l'agencement, les services informatiques, de marketing et de promotion, livre bien sûr tous les articles mis en vente, gère les stocks et fixe les prix. Il semble que les horaires d'ouverture soient aussi décidés par la maison-

nière. Les Voi sont donc fournis clés en main, les gérants n'ont plus qu'à embaucher et à gérer le personnel.

PARADE TROUVÉE

Se pourrait-il qu'il s'agisse de «faux entrepreneurs» à l'instar des faux indépendants que l'on trouve dans certaines branches? Pour en avoir le cœur net, nous avons demandé à Migros Genève de consulter un contrat de franchise, mais essuyé un refus. «Les magasins Voi Migros Partenaire sont des commerces indépendants gérés par des franchisés autonomes, qui travaillent majoritairement en famille», répète Isabelle Vidon, responsable des relations publiques de Migros Genève. Secrétaire syndical d'Unia Genève, Pablo Guscetti nous rend attentifs à un point: selon la Loi sur le travail, ne peuvent travailler en dehors des horaires usuels que «le conjoint ou le partenaire enregistré du chef de l'entreprise, ses parents en ligne ascendante et descendante et leurs conjoints ou leurs partenaires enregistrés, ainsi que les enfants du conjoint ou du partenaire enregistré du chef de l'entreprise».

Un gérant de Voi peut donc travailler tranquillement avec son épouse le dimanche. Mais c'est un peu limite de tenir à deux un magasin de près de 200 m² comme celui de la place du Cirque durant huit heures, sans compter la mise en place le matin ainsi que le rangement et le nettoyage le soir. Une parade a été trouvée: l'ancien responsable du rayon fruits et légumes, qui a pris la franchise, s'est associé avec son frère dans une société en nom collectif. Avec leurs épouses, ils se retrouvent à quatre. «Le problème, c'est l'absence totale de contrôle dans les

commerces», note Pablo Guscetti, qui s'inquiète en particulier du contournement de la CCNT.

CONTRE-ATTAQUE DE COOP?

Coop, pour sa part, n'emploie pas les mêmes méthodes. Mais pour combien de temps encore? Avec les Migros de l'aéroport, de la gare Cornavin et de Neydens, en France voisine, ainsi que ses deux Voi, le géant orange a pris position sur les courses du dimanche dans la région genevoise. Et Migros Genève ne cache pas ses ambitions, lançant des appels aux gérants volontaires et aux surfaces disponibles. Les campagnes genevoises dépourvues de Migros pourraient se couvrir rapidement de Voi, tous ouverts le dimanche. Sans parler des possibilités offertes par les nouvelles gares qui seront inaugurées en décembre lors du lancement du Léman express. Comment Coop pourrait rester impassible? Ainsi, à la gare Cornavin, où Migros enregistre un chiffre d'affaires record, le distributeur bâlois a répliqué avec deux points de vente dans l'enceinte ferroviaire, ouverts plus longtemps, jusqu'à minuit.

Il serait temps de mettre le holà à cette dérive. Mais Migros a le bras long à Genève. Fin novembre, l'entreprise a réussi à placer son président, Guy Vibourel, à la tête de la Fondation pour les terrains industriels. Migros Genève a pourtant de gros intérêts immobiliers en jeu, mais le Conseil d'Etat, présidé par l'écologiste Antonio Hodgers, a passé outre. Un autre Vert, Robert Cramer, siège au Conseil d'administration de Migros Genève depuis 2012. A suivre. ■



En ville de Genève, à l'entrée de la plaine de Plainpalais, c'est dans la vieille Migros de la place du Cirque que Voi a pris ses quartiers. Et affiche également ses horaires...



AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat
Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.
Bienne: caisse de chômage
Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.
Granges-Longeau: syndicat
Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Granges-Longeau: caisse de chômage
Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES ANNULÉES

Pour la période d'avril à juin, les permanences syndicales suivantes sont annulées:
Samedi 13 avril (assemblée des délégués): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.
Jeudi 18 avril (Jeudi saint): annulation de la permanence à Fribourg.
Samedi 20 avril (Samedi saint): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.
Mercredi 1^{er} mai (1^{er} Mai): annulation des permanences à Fribourg, à Bulle et à Estavayer-le-Lac. Rejoignez la manifestation du 1^{er} Mai qui aura lieu l'après-midi sur la place Python à Fribourg!
Mercredi 8 mai (organisation interne): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.
Mercredi 29 mai (veille de l'Ascension): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle
Jeudi 30 mai (Ascension): annulation de la permanence à Fribourg.
Mercredi 19 juin (veille de la Fête-Dieu): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.
Jeudi 20 juin (Fête-Dieu): annulation de la permanence à Fribourg.

ASSEMBLÉE DU CHALET DE L'ENTRAIDE
Chalet de l'entraide ouvrière de la Gruyère
L'assemblée annuelle du Chalet de l'entraide ouvrière de la Gruyère aura lieu le **vendredi 29 mars à 20h** au Chalet de l'entraide, à Montbarry, Le Pâquier.
A l'ordre du jour: 1. Bienvenue et liste de présences. 2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2018. 3. Rapport du président. 4. Rapport du caissier. 5. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes. 6. Nominations statutaires. 7. Activités, travaux 2019: chalet, route des Cavues, source, etc. 8. Divers.
A l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Cette assemblée est composée de représentants de Unia, Syndicom, SEV, SSP, USF, PS la Gruyère et ses sections et de membres libres. Les délégués empêchés de participer voudront bien se faire remplacer. Merci.
Toutes et tous les collègues intéressés au Chalet sont cordialement invités à y participer également. Au plaisir de vous rencontrer nombreux!
Au nom du comité, Raymond Remy, président.
Nécessité d'un transport ou excuse: appelez le 026 912 56 91 ou le 079 944 35 85.
Ou écrivez à raymond.remy@websud.ch

GENÈVE

SÉANCES
Comité MB: mercredi 27 mars à 17h30.
Comité EMS: jeudi 28 mars à 20h.
Comité horlogers: mardi 2 avril à 17h30.
Comité régional: mardi 2 avril à 18h30.

PERMANENCE PAPYRUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

Les séances et la permanence ont lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Permanence administrative:
de 10h à 12h du lundi au vendredi, de 15h à 18h les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Permanence syndicale:
de 15h à 18h les lundi, mercredi et jeudi.

Le Locle
Ouverture du bureau:
lundi 9h30 à 12h, mardi et jeudi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique:
lundi et mercredi 8h à 12h, mardi et jeudi 8h à 12h et 14h à 17h30.
Fleurier
Ouverture du bureau:
lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique:
lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE
Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:
La Chaux-de-Fonds: le jeudi 18 avril à 16h.
Neuchâtel: le mardi 16 avril à 16h.

TRANSJURANE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

11 avril - Après-midi jeux et rencontres à 14h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.
22 mai - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Moutier. Org. région.
16 mai - Siky Ranch. Crémines. Org. groupe Jura bernois.
7 juin - Journée pétanque. Delémont. Org. région.
20 juin - Pique-nique. Lieu à définir. Org. groupe Jura bernois.
13 juin - Comité romand. Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.
4 septembre - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Porrentruy. Org. région.
12 septembre - Sortie annuelle. Lieu à définir. Org. région.
19 septembre - Dîner friture de sandre. Cabanes des Pêcheurs à Frinvilier. Org. groupe Jura bernois.
10 octobre - Comité romand. Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.
17 octobre - Sortie automnale. A définir. Org. groupe Jura bernois.
13 novembre - Saint-Martin. Restaurant de la Cigogne à Miécourt. Org. Ajoie.
21 novembre - Assemblée du groupe et dîner à 11h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.
27 novembre - Comité et assemblée générale des retraités. Restaurant du Jura, Bassecourt. Org. région.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE
Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.
Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.
Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.
Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Lundi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h. Samedi de 9h à 11h30.
Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.
Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VALAIS CENTRAL

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
L'assemblée des délégués de la section du Valais central se tient aujourd'hui **27 mars à 19h au restaurant de l'aéroport à Sion**. Les membres de la section intéressés à y prendre part, peuvent s'annoncer auprès de francine.zufferey@unia.ch
Ordre du jour: 1. Bienvenue et liste des présences. 2. Rapport 2018 de la section. 3. Changement d'organisation structurel Unia Valais. 4. Grève des femmes 2019. 5. Divers. A la fin de la séance, le collègue Jeanny Morard, secrétaire de la région Valais présentera un input sur le thème «Construction: la retraite anticipée en Valais».

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.
Vous pouvez les contacter au 0848 606 606.

Depuis la France au 0041 848 606 606.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h. Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Château-d'Œx: pas de dates fixes, prendre contact avec le secrétariat de Vevey.
Lausanne: place de la Riponne 4. Lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.
Le Sentier: Grand - Rue 44. Mardi et jeudi de 14h à 18h.
Morges: Grand - Rue 73 – 75. Jeudi de 16h à 18h30, dernier samedi du mois de 9h à 11h.
Nyon: place Bel-Air 6. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Payerne: rue du Simplon 10. Jeudi de 16h à 18h30.
Crissier: rue des Alpes 51. Mardi et jeudi de 16h à 18h30.
Vevey: avenue Paul-Cérésolo 24. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois. Patronat Ital/Uil: de 14h à 16h, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Yverdon: rue Haldimand 23. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h.

CAISSE DE CHÔMAGE
Lausanne: 021 313 24 80.
Crissier: 021 612 00 40.
Morges: 021 811 40 70.
Nyon: 022 994 88 40.
Yverdon: 024 424 95 85.
Le Sentier: 021 845 62 66.
Vevey: 021 925 70 01.
Aigle: 024 466 82 86.

LA CÔTE

ADRESSE PROVISOIRE
En raison de travaux, nous vous informons que le secrétariat syndical de La Côte vous accueille **provisoirement à l'adresse suivante: place Bel Air 6, 1260 Nyon**. Les numéros de téléphone et les horaires de permanences syndicales restent inchangés. Merci de votre compréhension.

LAUSANNE

SECRÉTARIAT

Notre secrétariat de Lausanne est ouvert **uniquement les après-midis**.
Heures d'ouverture:
Lundi de 13h30 à 17h30.
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h30.
Vendredi de 13h30 à 16h.
Les horaires du téléphone et des permanences ne changent pas.

GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée générale
Tous les membres retraités de la section de la Lausanne sont invités à l'assemblée générale statutaire du groupe qui se tiendra le: **Mardi 2 avril à 14h30** au secrétariat Unia de Lausanne, place de la Riponne 4, salle de conférence du 2^e étage.
A l'ordre du jour, nous discuterons notamment du renouvellement du comité.
En espérant vous voir nombreux.
Le président, Luigi Gilardonì

NORD VAUDOIS

PERMANENCE DE VALLORBE

Ouverture
Le syndicat Unia répond à vos questions tous les mardis de 16h à 18h lors de sa permanence syndicale.
La permanence s'adresse en particulier aux travailleuses et travailleurs de l'industrie.
Contact: Syndicat Unia, Grand Rue 9, 1337 Vallorbe.

RIVIERA – EST VAUDOIS

AIGLE

Syndicat et caisse de chômage:
Le secrétariat syndical et la caisse de chômage Unia d'Aigle vous accueillent dans ses nouveaux locaux au chemin de la Zima 2, 3^e étage.
Guichet de la caisse de chômage:
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.
Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.
Permanences téléphoniques:
Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Mercredi et vendredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

BRÈVES

VAUD: ÉCHAFAUDEURS, LE HARNAIS EN QUESTION



«Vous le savez, travailler avec le harnais est pénible mais pourtant il en va de votre sécurité!» C'est pour en parler que le secteur construction d'Unia Vaud invite les échafaudeurs, et tous les autres travailleurs des corps de métier qui utilisent ou pourraient utiliser un harnais, à se réunir le vendredi 12 avril prochain à 19h, à la Maison du Peuple, place Chauderon 5, à Lausanne. Dans le cadre de cette assemblée, une conférence-débat aura lieu avec un intervenant de la Suva et un système de sécurité anti-chutes sera présenté. Un repas sera offert à la suite de la séance. ■ **AA**

Inscriptions jusqu'au vendredi 5 avril par e-mail: mathieu.berger@unia.ch ou par téléphone ou sms: 079 515 77 80

GENÈVE: LA VOIX AUX AUTOCHTONES DU BRÉSIL

Jusqu'au 5 avril, trois représentants autochtones, Daiara Tukano, Fernanda Kaingang et Jaider Esbell présentent leurs œuvres picturales et leurs luttes pour les droits de leur peuple à Genève, à la Maison des associations, rue des Savoises 15, et dans l'espace autogéré de création Mottattom, avenue G. Motta 20. Une conférence réunira également les trois artistes militants le jeudi 4 avril à 19h au Musée d'ethnographie de Genève, au boulevard Carl Vogt 65. Comme le relèvent les organisateurs de la coordination «Climat et justice sociale», les peuples du Brésil sont «porteurs de perspectives qui peuvent nous aider à surmonter les crises profondes que nous vivons actuellement». ■ **AA**

THÉÂTRE: DIALOGUES D'EXILÉS DE BRECHT

Dans le cadre des Midi-Théâtre, l'association des Trois petits points de Vevey présentera sa création *Dialogues d'exilés* de Bertolt Brecht en Suisse romande.
En 1933, au lendemain de l'incendie du Reichstag, Bertolt Brecht est contraint de fuir l'Allemagne nazie. Il se réfugie dans plusieurs pays d'Europe, passe par la Suisse, et termine son périple en Finlande. Il y écrit les deux premiers chapitres des *Dialogues d'exilés*, essai philosophique et politique inspiré de *Jacques le fataliste et son maître* de Diderot. En 1941, Brecht et sa famille, contraints de poursuivre leur fuite, s'exilent aux Etats-Unis. Il continuera l'écriture de son essai qu'il n'aura jamais le sentiment d'avoir terminé. Ces dialogues n'ont pas été publiés de son vivant. Pour découvrir ce «point de vue de déraciné» du 20^e siècle, rendez-vous avec les Trois petits points:
Du 2 au 4 avril à 12h au Reflet à Vevey, le 5 avril à 12h au théâtre de Valère à Sion, le 6 avril à 12h à Nebia à Bienne, le 8 avril à 12h au CCDD de Porrentruy, le 9 avril à 12h au CCRD de Delémont, le 11 avril à 12h à Nuithonie à Villars-sur-Glâne, le 12 avril à 12h à l'Echandole à Yverdon-les-Bains. ■ **LES**

COMMUNIQUÉ

BÉNÉFICE DES CFF: LE SEV EXIGE UNE PART POUR LE PERSONNEL

Le Syndicat du personnel des transports (SEV) attend de la direction CFF non seulement des louanges pour l'excellence des prestations effectuées par le personnel durant l'année écoulée mais aussi une participation financière substantielle pour ce dernier en rapport avec le bénéfice réalisé.
Le SEV prend acte avec satisfaction du bilan positif des CFF pour 2018. L'entreprise déclare dans son communiqué de presse que le «Programme de renforcement de l'efficacité RailFit2030» a contribué à l'augmentation du bénéfice de 42,5% et au résultat de 568 millions de francs. Dans les faits, le nombre de postes à temps complet a baissé de 446 unités, soit de 1,4%, pour arriver à un total de 32 309 postes. Les CFF écrivent que le taux de couverture des coûts en trafic régional a pu être amélioré grâce à une meilleure productivité. Le retour de CFF Cargo dans les chiffres noirs est également une bonne nouvelle. Des mesures d'assainissement ont toutefois été nécessaires pour cela. On peut aussi se réjouir de l'augmentation de 0,8% du nombre de voyageurs, de l'extension de l'offre, du volume d'entretien record (ce qui a contribué à une baisse de la ponctualité) et d'une plus grande satisfaction de la clientèle à la division Voyageurs comme chez Cargo. Les CFF soulignent qu'ils comptent rendre une partie des bénéfices en 2019 directement à la clientèle, en particulier plus de 100 millions de francs sous forme de billets dégriffés. En tout, 216 millions de francs sont ainsi prévus de façon ciblée pour améliorer les services et pour baisser les prix des billets. «Le SEV salue cette répercussion du résultat sur le bien-être de la clientèle mais exige aussi une participation substantielle pour le personnel, déclare le vice-président SEV Manuel Avallone. Car le personnel, par son investissement au quotidien, a rendu possible une telle augmentation de la productivité et du bénéfice. Il a dû travailler en sous-effectifs dans de nombreux domaines, subir les erreurs de management et, par son inconditionnel engagement, a permis à la clientèle de ne pas trop souffrir des aspects négatifs. Citons par exemple les lacunes du programme "Sopre" pour la répartition et le décompte des tours de service, les pénuries dans l'entretien du matériel roulant, les problèmes avec le nouveau train à deux étages en trafic grandes lignes. Pour toutes ces raisons, on ne doit pas oublier le personnel, d'autant plus que la satisfaction a baissé selon les résultats de l'enquête réalisée en 2018. Les remerciements du CEO ou de la direction du groupe ne suffisent pas, il faut que le personnel reçoive un signe de reconnaissance aussi sur le plan financier.» ■ **SEV**

TAPIS ROUGE POUR UBER

La loi vaudoise sur les taxis a été acceptée au Grand Conseil le 12 mars, malgré ses lacunes

Textes Aline Andrey

Déception chez les chauffeurs de taxi. Malgré leur mobilisation, le projet de loi cantonale sur les taxis et les VTC (véhicules de transport avec chauffeur, soit les indépendants) a été accepté par les députés vaudois par 87 oui, 14 abstentions et 39 non, le 12 mars dernier. Avant les débats au Grand Conseil, les chauffeurs organisés au sein d'Unia et en associations depuis quelques mois (Acts, l'Association des chauffeurs de taxi salariés, et Utile, l'Union des taxis indépendants) avaient listé les améliorations nécessaires. A commencer par l'obligation d'une formation validée par un examen, notamment pour garantir la sécurité des usagers (connaissance des lois, des chantiers, des événements, de l'environnement, maîtrise du français...). Enseignement qui se réduit à peau de chagrin dans la nouvelle loi puisqu'il ne portera que sur la connaissance de la loi cantonale. «Nous souhaitons une formation dans une dynamique qualifiante à l'image de la formation obligatoire à Genève», relève Arnaud Bouverat, secrétaire national d'Unia et député socialiste vaudois.

Lors des débats, plusieurs élus ont alerté sur le manque de contrôles sur le terrain. Sans succès. La proposition d'une commission consultative chargée du suivi a été balayée. Arnaud Bouverat dénonce: «Il y a des failles béantes dans cette loi, ce qui n'est pas honnête de la part du législateur qui avait, de surcroît tout en main pour tenir compte des premières expériences genevoises.»

LE DUMPING SALARIAL CONTINUERA

Comme le rappelaient fin 2018, dans un communiqué commun, Unia et les chauffeurs, «sur le terrain, la situation actuelle a abouti à un laisser-faire des

autorités permettant à Uber d'exploiter la précarité de ses propres chauffeurs au détriment de toute la branche des taxis/VTC pratiquement sans contrôle, sur le dos des assurances sociales et des collectivités». Les griefs envers la plateforme ne sont pas nouveaux: optimisation fiscale, concurrence déloyale, pression sur les chauffeurs qui, rappelons-le, devraient être considérés comme des employés selon la Suva. Une affaire encore pendante devant les tribunaux.

AUTOCOLLANT OBLIGATOIRE

Mince consolation: à l'instar de ce qui se fait déjà à Lausanne, les chauffeurs de VTC devront porter un signe distinctif, sous forme d'autocollant, à l'arrière de leur véhicule pour faciliter les contrôles. De surcroît, les taxis traditionnels restent les seuls à pouvoir utiliser les voies de bus, se parquer sur des emplacements réservés sur le domaine public et répondre aux clients qui les hélèrent.

«Les travaux de commission n'ont toutefois pas été vains. Les contrôles administratifs préalables aux autorisations sont plus clairs, tempère Arnaud Bouverat. L'enjeu aujourd'hui se porte sur le règlement d'application de la loi et les règlements propres aux communes, notamment concernant les contrôles. Reste qu'un contrôle standardisé et financé par le canton aurait offert une chance à la loi d'être appliquée de manière uniforme.»

«Il aurait fallu protéger les chauffeurs contre la précarité. Au contraire, cette loi va encore les prêter. Avec le risque que les coûts de l'aide sociale augmentent», relevait lors du dernier débat au Grand Conseil, Jean Tschopp, juriste d'Unia et député socialiste.

Dans un communiqué, son parti regrettrait que le Grand Conseil «n'ait pas saisi l'occasion de la première loi cantonale traitant de l'économie de plateforme pour créer des conditions permettant la concurrence loyale et le traitement équitable des salariés». Qu'advient-il des branches de livraison, de nettoyage, d'informatique et du tourisme? Et notamment de la plateforme Airbnb qui fera l'objet de prochains débats au Grand Conseil? ■



En mai de l'année dernière, une septantaine de chauffeurs de taxi lausannois avaient manifesté avec un concert de klaxons devant le Palais de Rumine, où siégeait le Grand Conseil. Un an plus tard, la loi cantonale sur les taxis est sous toit, mais reste bien trop laxiste.

RÉACTIONS DE CHAUFFEURS DE TAXI

OLIVIER SAVA, MEMBRE DE LA COORDINATION UNIA DES TAXIS: Il n'y a pas eu de volonté politique de protéger les compagnies officielles de taxis présentes à Lausanne depuis 45 ans. Au contraire, c'est comme si la décision avait déjà été prise au mois de mai 2018, lorsque nous avons commencé à nous battre pour les sensibiliser aux risques que représentent Uber et les nouvelles technologies. Les élus n'ont pas voulu nous entendre. Et se tirent une balle dans le pied. Car si Uber ne paie pas ses impôts ici, il n'y a pas de redistribution possible. Cela crée de la précarité. J'ai été moi-même chauffeur Uber. La société me promettait un salaire de 4000 à 5000 francs par mois. Je n'y suis jamais arrivé, avec des journées de travail de plus de 10 heures. Les chauffeurs formés n'ont aucune protection contre cette concurrence. L'examen que j'ai passé, c'est 80 questions sur la sécurité, les trajets, les parcours, le service à la clientèle... J'ai beaucoup appris. Cet examen donne une qualité à ce métier, alors que les entreprises bon marché le dévalorisent. L'avenir? Le transport de personnes est saturé à Lausanne. Il y a beaucoup trop d'offres par rapport à la demande. Même des chauffeurs Uber du Valais viennent travailler ici. Pour ma part, je souhaite continuer ce travail, mais peut-être dans une autre région. Face à une société qui prône les nouvelles technologies et l'individualisme, la solidarité est nécessaire. J'ai appris l'importance de se rassembler humainement autour d'une même cause. ■

OLIVIER BAPST, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES CHAUFFEURS DE TAXI SALARIÉS (ACTS): On attend la mise en application de la loi et les règlements communaux. Ce qu'on aimerait, c'est que dans les autocollants VTC, il y ait une puce pour contrôler si c'est bien la bonne personne qui conduit et si c'est bien la bonne voiture... J'ai fait partie de ceux qui sont allés trouver les parlementaires. A gauche, ils étaient à l'écoute, à droite pas du tout. Je m'attendais à ce que l'UDC nous soutienne contre une entreprise américaine qui ne donne rien en Suisse, ce qui n'a pas été le cas. Depuis, je pense vraiment qu'il faut arrêter de voter à droite. Au début, j'étais l'un des plus pacifiques. Je ne voulais pas qu'on bouscule les habitants. Peu à peu, je me suis dit qu'une grève était nécessaire. On aurait dû bloquer des routes, plutôt que de rester tranquilles comme de bons Suisses. Mais beaucoup de chauffeurs avaient peur pour leur travail, de perdre de l'argent. Avec 24 nationalités dans nos rangs, plusieurs associations et de forts caractères, on a de la peine à rassembler tout le monde. Si les taxis étaient réunis en une seule grande organisation, on arriverait peut-être à quelque chose. Acts est une jeune association qui n'a que 8 mois. Une charte éthique est en préparation et nous devons faire connaître nos qualités. C'est à nous de fidéliser notre clientèle. Je n'aime pas travailler 10 heures d'affilée pour ne toucher que 100 francs... Des collègues ont besoin de l'aide sociale pour s'en sortir. Je pense qu'on touche le fond, donc on ne peut que remonter. ■

Ceva: Non unanime au travail du samedi

Faire travailler les ouvriers le samedi pour rattraper le retard du chantier? Syndicats et patrons ont refusé en bloc la demande de dérogation insufflée par l'Etat

Manon Todesco

Alors que le Léman Express devrait être sur les rails à la fin de l'année, certains retards pourraient ralentir sa mise en service, notamment celui du parking de la halte de Chêne-Bourg. La faute à qui? Pas aux entreprises, mais en partie à de nombreuses oppositions formulées par des riverains. L'idée est donc de mettre les bouchées doubles. Pour ce faire, l'Etat, à travers la Fondation des parkings, a prié l'entreprise concernée de faire une demande de dérogation auprès de la Commission paritaire du gros œuvre ainsi que de celle de la métallurgie du bâtiment pour qu'elle puisse œuvrer tous les samedis du 9 mars au 13 juillet. En effet, dans un courrier daté du 18 février, le directeur de l'Office cantonal des transports «prend acte» de la décision de l'entreprise «d'augmenter les effectifs travaillant sur le chantier», mais qualifie la mesure d'«insuffisante». Il se rallie à la proposition de la Fondation des parkings de «solliciter», par l'intermédiaire de l'entreprise de construction, «une dérogation permettant de travailler les samedis».

La réponse des commissions paritaires, composées des syndicats et des employeurs du secteur, est sans appel: c'est non, à l'unanimité! Les 19 samedis qui s'étaient sur cette période ne seront donc pas travaillés. «Cette requête n'a pas été motivée pour des raisons de sécurité sur les chantiers mais juste pour des

retards, et il est hors de question de les combler au détriment de la santé et de la vie sociale des travailleurs», réagit Yves Mugny, secrétaire syndical responsable du secteur du bâtiment à Unia. «Les partenaires sociaux ne sont pas tombés dans le piège, et nous saluons la clairvoyance du patronat sur ce dossier.»

Et José Sebastiao, responsable de la branche de la construction à Unia, de rajouter: «Ce sont des métiers lourds et pénibles. On demande aux employés de travailler toujours plus, et toujours plus vite. Ils sont mis sous pression avec pour conséquence un risque accru d'accidents sur les chantiers.»

Le chantier du Ceva est sensible. Déjà en 2017, l'Etat avait fait une demande de dérogation à la Loi sur le travail pour autoriser le travail de nuit. Après avoir fait recours, les syndicats avaient obtenu gain de cause auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). «Après le travail de nuit, l'Etat genevois s'attaque aux dispositifs conventionnels, toujours dans le seul but d'accélérer les travaux, dénonce Yves Mugny. Manifestement, quand il est maître d'ouvrage et que des enjeux financiers sont sur la table, l'Etat se soucie très peu de la protection et de la santé des travailleurs. C'est pourquoi nous dénonçons cette attitude et rappelons Serge Dal Busco, ministre de tutelle, à ses obligations: les règles doivent être les mêmes pour tous.» ■



Il n'y aura pas de travail les samedis jusqu'en juillet sur le chantier du parking de la gare de Chêne-Bourg, malgré les souhaits de l'Etat.

VIVRE EN CABINE

La Médiathèque de Martigny présente, jusqu'au 27 avril, une enquête multimédia sur les conditions de vie des routiers. Entre précarité et solitude

Sonya Mermoud

Salaires de misère, stress, difficulté d'accéder à des sanitaires gratuits et propres, solitude, épuisement... Les journalistes Susan Boos (textes) et Fabian Biasio (vidéos et photos) présentent à la Médiathèque de Martigny un reportage multimédia poignant sur les terribles conditions de vie des routiers, provenant essentiellement de pays de l'Est. Intitulée «Vivre en cabine», cette enquête, commanditée par l'association Initiative des Alpes, relate le quotidien de ces chauffeurs qui sillonnent l'Europe. Des hommes passant leur vie à des milliers de kilomètres de leur foyer, confinés jour et nuit dans leur véhicule. Des travailleurs parfois contraints de se laver avec des bouteilles d'eau remplies sur des aires d'autoroute, pique-niquant sur le bitume, emportant des vivres de leur maison pour économiser. Dans l'impossibilité de s'offrir une chambre ou un repas normal. Trop pauvres pour s'approvisionner chez nous, avec des rémunérations mensuelles qui n'atteignent même pas les 1000 euros pour certains...

TRAVAIL DE TERRAIN

«Vous voulez faire l'expérience d'une vie en cabine? Alors, enfermez-vous dans votre salle de bain et travaillez-y pendant une journée. Puis passez-y encore votre temps libre et vos nuits. Cuisinez vos repas sur un réchaud à gaz devant la porte de votre salle de bain. Puis continuez cette vie sur plusieurs semaines et vous aurez l'idée de ce qu'est la vie en cabine», relate l'un deux. «C'est évident, les conducteurs ne consomment rien (dans les restaurants, *ndlr*). Non qu'ils ne veuillent pas mais parce qu'ils ne peuvent s'offrir aucun des menus», note un routier. Des propos rapportés par les reporters qui ont mené l'enquête, donnant la parole à ces chauffeurs rencontrés sur des parkings, des aires de repos et de ravitaillement ou acceptant de les emmener le temps d'un voyage à bord de leur véhicule. Un travail de terrain poi-

gnant émaillé de textes, de séquences vidéo et de photos, qui intègre également la question des contrôles, du temps de travail et des pauses, le point de vue d'un agent de transport ou encore le témoignage d'une épouse chargée de s'occuper seule de la famille en l'absence de son mari routier. Sans oublier les problèmes d'alcoolisme que rencontrent certains conducteurs.

ENCORE LOIN DU COMPTE

En commandant ce reportage, Initiative des Alpes a souhaité sensibiliser le public à la précarité des routiers, tout en mettant en lumière les raisons pour lesquelles le transfert du fret de la route aux rails reste à la traîne - entre prix cassés et concurrence déloyale -, voire impossible à ce stade. Avec, pour conséquence, un trafic transalpin toujours dense. L'an dernier, 941 000 camions ont franchi les Alpes suisses.

Rien que pour les cols du Simplon et du Grand-Saint-Bernard, les chiffres se sont respectivement élevés à 86 000 et à 34 000. «Les entreprises occidentales de transport ont largement délocalisé leur activité à l'Est. Relativement récent, ce phénomène ne cesse d'augmenter. Les 70% des camions sont en transit, dont un tiers est immatriculé en Roumanie, Pologne ou Slovaquie», précise Isabelle Pasquier, coordinatrice romande de l'association Initiative des Alpes, dénonçant avec force le dumping salarial et social prévalant dans le secteur. Et des coûts tellement bon marché qu'ils nuisent à un recours plus large au réseau ferroviaire pour le transport des marchandises. «Pour que le transfert de la route au rail soit effectif, les conditions de travail doivent être équivalentes», tonne Isabelle Pasquier revendiquant davantage de contrôles portant non seulement sur l'état tech-

nique des poids lourds mais intégrant aussi la problématique de la sous-enchère. Rappelons que le peuple suisse s'est prononcé, le 20 février 1994, en faveur d'une limitation à 650 000 poids lourds transitant dans nos frontières. Si des progrès ont été réalisés, on se trouve encore loin du compte. ■

Médiathèque du Valais, avenue de la Gare 15, Martigny. Ouverture du lundi au samedi, de 13h à 18h.



Des repas cuisinés et avalés par les chauffeurs sur les flancs de leur imposant véhicule.

Monthey, aux couleurs de Michel Piotta

Le Château de Monthey abrite jusqu'au 14 avril une exposition commémorative des œuvres de Michel Piotta. Un peintre disparu il y a dix ans qui a marqué la vie de la région

Sonya Mermoud

Dans l'enceinte de l'usine de Ciba-Geigy, aujourd'hui Syngenta, sur des murs de la ville, dans nombre de foyers, les créations de Michel Piotta (1946-2008) ont coloré la vie de Monthey et, plus généralement, du Valais. Peintre prolifique disparu il y a dix ans, l'artiste a réalisé pas moins de 5000 œuvres dont des fresques murales encore visibles sur des bâtiments publics et privés de la région chablaisienne. A l'image de celle effectuée à

l'époque pour le nouveau centre informatique de la société Huntsman, aujourd'hui destiné à des activités administratives. Ou encore une autre, ornant la caserne des pompiers du site chimique. Peinture toutefois appelée aujourd'hui à disparaître, cette construction étant vouée à la démolition. Reste que des centaines et des centaines de salariés auront croisé et croisent encore au quotidien ces réalisations parmi d'autres agrémentant l'espace de travail. Une initiative datant de la fin des années 1970 et des années

1980. «A cette époque, le site traversait une période florissante, marquée par d'importants investissements. Des budgets spéciaux étaient alloués pour en soigner l'esthétique, lui donner un peu de couleurs», explique Nathalie Vernaz, responsable de la communication et de la formation à Syngenta. Et de se souvenir encore de ces armatures métalliques peintes en rose bonbon sur un des bâtiments, qui, jugées toutefois trop voyantes par la direction alors en place, seront recouvertes de mauve. Le recours à des artistes serait-il aujourd'hui encore imaginable? «Pas vraiment. On privilégie désormais davantage le côté pratique et la sécurité», souligne la collaboratrice de Syngenta, confiant au passage apprécier particulièrement le travail de Michel Piotta.

«SAVOUREUSE RÉTROSPECTIVE»

L'idée de consacrer à l'artiste une rétrospective germe dans la tête de Jean-Marie Boissard, ancien spécialiste des ressources humaines du site. «Deux personnes disposant de tableaux du peintre m'ont contacté, m'invitant à créer un événement pour valoriser son œuvre.» Le retraité, qui était un ami de Michel Piotta, se laisse séduire par l'aventure - qui sera soutenue par un comité d'organisation composé notamment de proches de l'artiste - et lance au printemps dernier un appel pour collecter des créations de Michel Piotta. Avec un succès dépassant ses attentes. Plusieurs centaines d'œuvres sont rassemblées et une quarantaine

sélectionnées pour orner les cimaises du Château de Monthey. «Cette exposition commémorative prend ainsi la forme d'une savoureuse rétrospective, réunissant tantôt des peintures majeures, tantôt anecdotiques, mais toutes révélatrices de la pratique artistique de Michel Piotta», commentera Marie Acker, commissaire artistique. De son côté, Jean-Marie Boissard souligne l'expression elliptique du peintre et sa préférence pour les tons pastels. «C'était un homme d'une grande culture picturale, qui a beaucoup voyagé. Un peintre qui n'a pas eu l'aura qu'il méritait», affirme-t-il, tout en notant encore le côté taiseux de cette figure marquante de Monthey, «tourmentée par son art», son absence de sens des affaires rendant au passage sa peinture non élitiste. «Les prix de ses tableaux variaient d'une heure à l'autre...»

GLOBE-TROTTER

Né en 1946 à Monthey, Michel Piotta a exposé pour la première fois ses œuvres à l'âge de 14 ans, sur les murs du café que tenaient ses parents. Après avoir fréquenté quelques années le collège de Saint-Maurice, il effectue un apprentissage de dessinateur-architecte. En 1967, il décide de visiter le monde. Un voyage qui le conduit d'abord dans le Sud-Est asiatique. Il peint et étudie l'art chinois à Kuching (Bornéo). Pose, pour quelques mois, ses valises à Bali avant d'ouvrir un atelier de sculpture à Ventiane, au Laos en 1969. Séjournant une année en Australie, le globe-trotter se rendra également en Inde, au Népal et dans différents pays d'Afrique. Dans les années 1990, il s'installe à Paris, avant de rentrer définitivement à Monthey où il s'éteint en 2008. «Il y a dix ans, Michel Piotta nous quittait, laissant derrière lui une œuvre impor-



Une des œuvres exposées au Château.



Fresque extérieure, sur la caserne des pompiers du complexe industriel.



Une des fresques ornant les murs du site chimique de Monthey, celle réalisée à l'époque pour le centre informatique de l'entreprise Huntsman.

tante, à la mythologie personnelle forte et évocatrice, aujourd'hui constitutive du patrimoine montheysan», souligne encore Marie Acker. ■

Exposition au Château de Monthey ouverte les vendredis de 14h à 18h et les samedis et dimanches, de 9h à 12h et de 14h à 18h.